



**PROCES – VERBAL**  
Séance du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril 2025, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges se sont réunis dans la salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	09	13
Date de convocation		
31 mars 2025		
AFFICHAGE/PUBLICATION		
article L2121-25 du CGCT		
31 mars 2025		

**Présents :**

Mmes BERNARD Micheline, BERSOUT Stéphanie, DRAPEAU Claire, VILLAUDY TALLEC Isabelle, Messieurs BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert, AUMONT Charles, LUCAS Cédric, TERRIEN Philippe formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de **quatorze membres**.

**ont donné pouvoir :**

Madame BALLANGER Amandine donne pouvoir à Madame VILLAUDY TALLEC Isabelle.

Madame GONÇALVES Sidalia donne pouvoir à Monsieur LUCAS Cédric.

Madame LE ROCHELEUIL Angélique donne pouvoir à Madame DRAPEAU Claire.

Monsieur FRIDJA Olivier donne pouvoir à Monsieur TERRIEN Philippe.

**Absent :**

Monsieur DURRANT Arnaud est absent excusé.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric LUCAS est élu secrétaire de séance.

## 1°) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/03/2025

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Procès-Verbal du 10 mars 2025.

## 2°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Micheline BERNARD, Maire de la Commune, donne acte de la présentation du Budget Primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans la maquette budgétaire détaillée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2025 par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- de donner au Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement, qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- d'autoriser le Maire, à l'intérieur de chaque section du Budget Principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée à l'exclusion des dépenses du Personnel ;
- d'autoriser le Maire ou un des Adjointes à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 404 657,40 €	1 404 657,40 €
Investissement	1 256 348,40 €	1 256 348,40 €

- Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (021/023) s'élève à : **495 496,27 €**
- L'emprunt d'équilibre permettant de financer la section d'investissement (article 1641 [RI]) s'établit à : **188 846,88 €**

### 3°) VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ 2025

Madame le Maire présente l'État 1259 comportant les bases et les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux en 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de maintenir, les taux Communaux pour l'année 2025, comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	<b>44,40 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	<b>68,62 %</b>
Taxe d'habitation (résidences secondaires et locaux meublés non affectés à l'habitation principale) :	<b>11,53 %</b>

### 4°) VOTE DES SUBVENTIONS 2025

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de FORGES est soucieuse de soutenir les Associations, Établissements et Organismes publics pour l'année 2025 dans le cadre de leur contribution à l'intérêt général par leurs actions menées tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de chaque dossier, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ décide de répartir selon le tableau ci-joint, le montant inscrit au Budget Primitif 2025.
- ▶ autorise Madame le Maire à signer tout document afférent au versement de ces subventions au titre de l'année 2025.

Tiers	BP 2025
ACCA FORGES	380,00
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	80,00
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE FORGES (APE)	380,00
ASSOCIATION PÉRENNITÉ SOUVENIR DES COMBATS DE LA POCHÉ LR	50,00
BANQUE ALIMENTAIRE (PERIGNY)	200,00
COLLEGE ANDRE DULIN	200,00
FORGES EN FÊTE (Comité des Fêtes)	380,00
FORGES EN FÊTE (Fête du Village)	500,00
LIGUE CONTRE CANCER LA ROCHELLE	80,00
ONACVG (L'Œuvre Nationale du Bleu de France)	50,00
RESTAURANTS DU CŒUR (LES) 17	200,00
RETRAITE BOULISTE (LA)	380,00
SECOURS CATHOLIQUE CARITAS 17	100,00
SECOURS POPULAIRE LA ROCHELLE	100,00
USF LOISIRS VETERANS	380,00
<b>AUTRES ASSOCIATIONS (réserve)</b>	<b>540,00</b>
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS A VERSER</b>	
	<b>4 000,00</b>

#### 5°) TARIF DU RESTAURANT SCOLAIRE : COMPLEMENT A LA DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2024

Madame Isabelle VILLAUDY TALLEC rappelle la délibération du 29 Avril 2024 et la mise en place du dispositif « ma cantine à 1 Euro ». Elle informe l'Assemblée qu'il convient de la compléter. En effet, aucune précision n'a été fournie pour le coût du restaurant scolaire concernant les enfants accompagnés par un « Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ».

Considérant que le tarif comprend, au-delà du repas, la prise en charge de la pause méridienne, elle propose que le tarif soit fixé à 1 Euro qui correspond au montant le plus bas du dispositif « ma cantine à 1 Euro ».

Ces explications entendues, le Conseil Municipal :

► Valide à l'unanimité le montant à 1 Euro pour les enfants accompagnés par un « Projet d'Accueil Individualisé ».

#### 6°) TRAVAUX INTÉRIEURS DE L'ÉGLISE

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, fait le point sur le début des travaux de restauration des intérieurs.

Il informe l'Assemblée que les titulaires du lot « peintures murales » ont alerté la maîtrise d'œuvre et le maître d'ouvrage sur la présence éventuelle de plomb dans les peintures.

Mesdames Élisabeth BODET et Chloé LEDOUX souhaitent continuer leur travail sur les chemins de croix en prenant les précautions et protections nécessaires. Elles proposent donc un devis complémentaire incluant le matériel d'aspiration, les équipements de protection individuelle, le coût supplémentaire journal, la mise en place des zones de travail confinées, leur nettoyage et leur protection. Cette prestation supplémentaire s'élève à 2 887,00 € HT soit 3 464,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, valide le devis complémentaire de l'entreprise de Mesdames Élixa BODET et Chloé LEDOUX.

Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, propose au Conseil Municipal de faire réaliser une expertise pour évaluer la présence éventuelle de plomb dans les peintures. Il présente le devis de la Société CEDIATLANTIQUE qui s'élève à 450,00 € HT soit 540,00 € TTC, validé par l'Assemblée.

## 7°) ESPACE CULTUREL / LIEU PARTAGÉ

- Madame le Maire fait le point financier sur le dossier. Un accord de principe pour la subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été validé par les services de la Préfecture.  
Par contre le Conseil Départemental n'examinera la demande de subvention qu'en 2026.  
Au vu de la baisse des subventions annoncées et l'état de l'endettement de la commune, la discussion est entamée sur l'opportunité de revoir le dimensionnement du projet.  
Madame le Maire est chargée de contacter le maître d'œuvre pour organiser une réunion de travail.
- Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, ait le compte-rendu du rendez-vous avec Damien RIFFAUD, afin d'évoquer le système de clôture envisagé entre les deux propriétés.

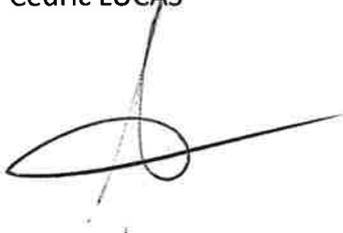
## 8°) QUESTION DIVERSES

- Madame le Maire rappelle l'inauguration de la 100<sup>ème</sup> supérette API le vendredi 11 avril 2025 à 16 h 30.
- Madame Amandine BALLANGER, Conseillère Déléguée, fait le compte-rendu de la réunion de la commission animation du 20 mars 2025 afin de préparer la fête du village.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au 19 mai 2025 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

Le secrétaire de séance,  
Cédric LUCAS



Le Maire,  
Micheline BERNARD

